



Émilie Corbeil emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca

Séance ordinaire du 6 septembre 2022

Le maire, Martin Nadon, a ouvert la séance en abordant le sujet du bris majeur d'aqueduc vécu par les citoyens en août. Si plusieurs mesures ont été prises pour informer la population, les services municipaux n'ont pas posé, comme d'ordinaire, les pancartes à l'entrée des quartiers pour aviser de l'avis d'ébullition. Il mentionne tout de même que plusieurs actions ont été prises afin d'aider les foyers qui n'avaient pas d'eau et pour informer les Piedmontais des développements.

Des précisions ont également été apportées concernant le projet du Nordais en construction. Malgré le peu d'avancement dans le dossier, les discussions se poursuivent. Le règlement d'urbanisme, selon le maire, devra être modifié afin de rendre le projet conforme. À ce sujet, une consultation aura lieu le 22 septembre prochain, à 18h30. La population est invitée à y participer et à venir y poser des questions. Le Journal a demandé des informations quant aux modifications souhaitées, mais au moment de mettre sous presse, n'avait pas reçu de réponse.

Les activités du centième seront lancées le 23 septembre à la gare de Piedmont. Un tour de bus sera offert vers les différents points d'intérêt sur le territoire. Il y aura par ailleurs des festivités spéciales à l'Halloween, ainsi qu'un bal d'antan pour Noël.

Le son des assemblées coupe de temps en temps. Tous sont à pied d'œuvre pour régler ce problème technique. Le maire a précisé la grande importance, pour lui comme pour son Conseil, de permettre aux citoyens d'accéder aux séances par des moyens technologiques.

Le rapport financier 2020-2021 a été adopté avec quelques mois de retard dus au processus électoral de la municipalité.

On annonce un don à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut au montant de 1000 \$.

La Municipalité de Piedmont a adopté sa première politique de télétravail afin d'attirer et de retenir la main d'œuvre. Le travail en mode hybride est donc désormais possible pour les personnes qui peuvent le faire dans le cadre de leur travail.

La direction générale a été autorisée à présenter une demande de subvention pour les infrastructures naturelles, prévoyant l'aménagement ou la restauration d'espaces verts.

Règlement d'emprunt pour le prolongement de l'égout sanitaire et de l'aqueduc sur la 117 Nord

Ce règlement d'emprunt au montant de 1 450 000 \$, adopté au printemps dernier par le Conseil précédent, a été le sujet de beaucoup de questionnements et de contestations. Par ailleurs, vu l'administration provisoire de la Commission municipale, la procédure entourant son adoption n'a pas été complétée. Le maire a d'ailleurs précisé que les nouvelles évaluations quant au coût du projet sont beaucoup plus élevées. Les propriétaires du secteur, majoritairement des entreprises, seront rencontrés pour évaluer les solutions. Le règlement a été abrogé et le dossier demeure à suivre.

Le maire a annoncé que les bureaux d'enquête de la SQ allaient être installés près du restaurant Saint-Hubert, étant donné que le poste de Saint-Sauveur n'est plus assez grand. Un avis de motion pour le règlement 757-69-22 a donc été donné afin d'autoriser cet usage dans la zone C-3-235.

Trois mandats de surveillance de chantiers ont été donnés, soit pour l'égout sanitaire et l'aqueduc sur le chemin des Cailles (24 259 \$), pour le mur de soutènement sur le chemin Bellevue (31 192 \$) et pour l'aqueduc sur le chemin du Sommet (36 734 \$).

Le contrat de conception pour le prolongement de l'égout et le remplacement de l'aqueduc sur le chemin Trottier a été octroyé pour la somme de 55 877 \$.

Un contrat de gré à gré pour 3 jantes pour chargeur à neige a été approuvé au montant de 12 356 \$, ainsi qu'un gré à gré au montant de 19 131 \$ pour l'achat de pneus pour les camions lourds.

Le Conseil a annoncé que la Municipalité s'était entendue avec la propriétaire du lot 2313 133 (184, chemin des Carrières) afin de régler le dossier des droits de passage menant à l'ancien puit Labrador. La Municipalité a ainsi négocié un droit de passage à raison de 2500 \$ par année pour 5 ans.

Circulation et projet résidentiel à Sainte-Adèle

Un dossier dont il est question depuis quelque mois et qui préoccupe particulièrement la population est celui du projet résidentiel de la Forêt des Quatre Versants. Il y est prévu la construction de plus de 150 résidences dont l'accès routier débouchera en totalité sur le chemin de la Montagne, déjà sujet aux bouchons.

Vu l'impact majeur attendu et le fait que l'étude de circulation effectuée par le promoteur semble incomplète, il a été résolu de demander à une firme d'expert d'analyser et de compléter l'étude. Piedmont demande par ailleurs à la Municipalité de Sainte-Adèle de partager les coûts inhérents à cette expertise, en plus de participer financièrement aux mises à niveau qui s'imposeront.

Le 19 septembre aura lieu une consultation dans le respect de la Loi sur le patrimoine culturel. En effet, on souhaite nommer Jack Rabbit comme personnage historique de Piedmont.

Un don de 500 \$ à la Fondation de l'hôpital pour l'événement *Vélo à notre santé* a été annoncé.

Un appel à la population a été lancé afin de soumettre des candidatures pour les bourses d'excellence pour les jeunes athlètes de 12 à 25 ans. Il suffit de contacter le service des loisirs.

Période de questions

Un citoyen demande si les citoyens peuvent profiter du droit d'accès au puits Labrador pour accéder à des sentiers. Le maire répond que non, que l'accès n'est prévu que pour les services municipaux.

Un citoyen demande pourquoi les délais sont si importants dans le traitement du projet de résidence privée pour aînés. La municipalité a reçu une demande et est encore en train d'en faire l'étude. Le maire explique

que la commission municipale ne pouvait se prononcer là-dessus et que les mois perdus doivent être repris. Le maire annonce d'ailleurs qu'il s'agit d'un très gros projet, qui commande une réflexion sérieuse. Le conseiller Denis Royal, lui-même résident de la zone touchée par le projet, a annoncé se retirer de toute discussion entourant ledit projet afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

Un citoyen questionne la nécessité du contrat de surveillance privée sur le territoire, qu'il juge sécuritaire et tranquille. Le maire répond que le

dossier sera étudié pour le prochain budget.

Un autre résident annonce que des gens stationnent partout, même dans son entrée privée, et font des feux sur le territoire. Le maire spécifie qu'on ne peut pas exiger que la SQ agisse dans ces dossiers. Il n'est pas simple de trouver des solutions. La compagnie de surveillance privée ne peut par ailleurs pas donner de contravention sur des terrains privés.

Une citoyenne demande ce qui arrive avec les Airbnb illégaux sur le territoire. Il y aurait au moins 4 ou 5 hébergements Airbnb annoncés sur

le mont Belvédère, occasionnant du bruit, des odeurs et des dommages dans le quartier. Le maire spécifie que c'est une plaie dans plein de municipalités et une cause importante de la pénurie de logements. La citoyenne mentionne avoir déposé des plaintes à la municipalité ainsi qu'auprès de Airbnb. Le maire se dit très sensible à la situation et tentera de voir avec la MRC si quelque chose peut être fait en commun avec les autres Municipalités du territoire aux prises avec ce genre de problème. Le tout sera d'ailleurs mis à l'ordre du jour du comité d'urbanisme.